AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

Le SENAT.

VOL. VII. MANITOBA. No. 17.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 20 SEPTEMBRE, 1877.

SOCIÉTÉ
D'Agriculture Provinciale et Industrielle

A une assemblee du Bureau des Directeurs de cette Société tenue le 9 AOUT, il a ete resolu d'augmenter la souscription des membres après le premier de septembre prochain, de $1 00 à $1.50.

Tous les membres sont priés d'en prendre avis.

Par Ordre,

JAMES STEWART,
Sec.-Tresorier.

St. Boniface, 20 Août, 1877. 2f

DEUX BŒUFS PERDUS.

Une récompense liberale sera donnée à quiconque ramènera à la résidence de l'Hon M. Royal deux bœufs noirs de 4 à 5 ans qui ne sont pas revenus. L'un est parfaitement dompte et appartenait ci-devant à Thomas Bruneau, de la Petite Pointe de Chêne: il est perdu depuis cinq jours. L'autre a une croix sur la fesse gauche, est peu dompte et est parti depuis deux mois.

St. Boniface, 23 août, 1877.

Examen des Instituteurs.

Il y aura, lundi le 20 courant au College de St. Boniface, à 3 heures P. M., un examen de ceux qui aspirent à l'enseignement dans les écoles elementaires catholiques de Manitoba.

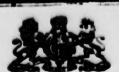
ELIE TASSÉ,
Surintendant.

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS,"

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Année, PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gérant.



LE "METIS."

Jeudi, 20 Septembre, 1877.

Nous donnons aujourd'hui à l'exclusion de toute autre matière un compte rendu abrégé de la réception vraiment triomphale qu'a reçu dans le diocèse des Trois-Rivières, Son Excellence, Mgr. Conroy, Délégué Apostolique. Les hommages rendus, l'empressement des populations, les expressions de foi et de dévouement au St. Père, la beauté des adresses, et surtout le caractère élevé des réponses, tout cet ensemble d'enthousiasme religieux est vraiment consolant et magnifique à contempler. C'est une nouvelle page historique dans les annales de la Foi du Bas Canada.

Son Excellence le Delegue Apostolique en Canada.

La réception de Son Excellence Mgr. Conroy par le diocèse et la ville des Trois-Rivières, le 28 août dernier, a surpassé en enthousiasme et en démonstrations publiques, tout ce que nous avons lu depuis longtemps sur pareil sujet.

Son Excellence s'était embarqué à Québec à bord du *Québec*:

"Au moment, dit le *Journal des Trois-Rivières*, où le vaisseau franchissait les limites du diocèse des Trois-Rivières, il était signalé de la Pointe de St. Pierre par une vigoureuse canonnade et le joyeux carillon des cloches; les deux rives du fleuve s'illuminaient simultanément à la lumière de grands buchers placés de distance en distance.

"En face de l'Eglise de St. Pierre un brillants feu d'artifice fut tiré, et pendant un instant, le promontoire sur lequel elle etait assise parut tout en feu. Une multitude de de globes enflammes, lancés des bosquets qui le couronnent, à une hauteur de 150 pieds, décrivaient des courbes gracieuses et se répandaient sur la rive en gerbes de lumières.

"En face de St. Pierre, le pont de Batiscan présentait un coup d'œil non moins imposant. Les bureaux de la Cie. du Richelieu étaient ornés avec goût et illumines aux lanternes choinoises. Une foule immense stationnait sur le quai, et, à l'arrivée du vapeur, les joyeuses fanfares de la bande harmonique de Ste. Geneviève et les acclamations enthousiastes de l'assemblée, saluèrent le Delegue Apostolique.

"Le Révd. M. Bouchard de Ste Genevieve, accompagné de M. le Prefet du comté de Champlain, se rendit sur le bateau et demanda à Son Excellence la permission de lui presenter une adresse de bienvenue de la part des habitants du comté.

"Son Excellence voulut bien se prêter gracieusement à cette demande, et M. D. Lacourcière lut alors une magnifique adresse, à laquelle Son Excellence repondit, en français, par quelques paroles très-sympathiques.

"Le vapeur reprit alors sa route au milieu des acclamations prolongées de la foule qui était au comble de la joie d'avoir eu l'occasion de présenter ses hommages au représentant du St. Père.

"Le village de Champlain bâti sur la même rive du fleuve, présentait un aspect également gracieux. Chaque demeure était illuminé, et au milieu du village on voyait une grande croix de feu qui évoquait le souvenir de la prise de possession du pays par Jacques Cartier au nom de l'Eglise et de la royauté très-chrétienne de France.

"Plus loin, c'était la paroisse du Cap de la Magdeleine qui prenait part à la démonstration en faisant une brillante illumination à l'embouchure du St. Maurice. Sur la rive opposée, les habitants de Gentilly, Bécancour et Ste. Angèle avaient salué le passage du vapeur en allumant de grands feux qui, reflêtés par les ondes limpides du fleuve, produisaient un effet grandiose.

"Enfin le sifflet du vapeur annonça que l'on était en vue de la ville des Trois-Rivières. A l'instant même, tous les édifices, les massifs d'arbres et les quais qui bordent le fleuve, se revêtent de mille couleurs brillantes et variées, sous l'effet magnifique des feux de Bengale; les cloches de la ville sonnent à toute volée, la bande trifluvienne fait entendre une brillante fanfare, et une foule immense se presse aux abords du débarcadère.

"Après cette démonstration préliminaire et pendant que le vapeur s'avance majestueusement, le Boulevard et la rue du Platon s'embrasent tout à coup et plusieurs centaines d'hommes, portant des flambeaux, forment une haie ardante jusqu'au débarcadère. Le vapeur a touché le quai; le Délégué Apostolique met pied à terre aux milieu des acclamations de la foule; il est accueilli par le Très Révd. Chs. O Caron V. G., Son Honneur le Maire et M. Turcotte député de la cité, qui le conduisent au carosse qui l'attend et y prennent place avec lui. Les acclamations redoublent, la bande entonne l'hymme à PIE IX et le cortége, précédé d'un piquet de pompiers à cheval et de la procession aux flambeaux, entre dans la cité par la rue du Platon.

"Des myriades de lumière scintillent de toute part au milieu de la verdure. La façade des maisons et des édifices est illuminée avec un gout exquis, une richesse extraordinaire et décorée d'inscriptions de bienvenue, et de devises religieuses et nationales. Les couleurs de l'Irlande y figurent à coté de l'écusson Pontificale et du drapeau Britannique qui porte sa noble devise: "Dieu et mon droit." Toute la ville est littéralement inondée de lumières. Sur le Parcours suivi par la procession, qui traverse les rues du Platon, Badeau, St. George, Notre-Dame, Bonaventure, Royale, Alexandre, Hart, St Joseph et DesChamps une série d'arcs-de-triomphe d'un style elégant, ornées de verdure et de banderoles artistement disposées, toutes rayonnantes de mille feux aux nuances variées, offrent un spectacle impossible à décrire. Ajoutez à cela l'enthousiasme de la multitude qui accompagne le cortege ou fait haie sur son passage, les brillantes fanfares musicales et le langage delicat des devises qui font de chaque décor un interprète des sentiments d'une population toute catholique à la vue du représentant du Vicaire du Christ, et vous comprendrez que la plume ne peut donner une idee parfaite d'une pareille démonstration"

Nous regrettons de ne pouvoir transcrire ici tout le beau compte du *Journal*, ainsi que la magnifique adresse du Maire de la ville, M. J. N. Bureau à Son Excellence; mais on nous saura gré de reproduire en entier la réponse si remarquable de Mgr. Conroy:

AUX CATHOLIQUES DE LA VILLE DES TROIS-RIVIÈRES.

Messieurs,

"Je vous remercie sincèrement de la bienvenue toute cordiale que vous venez de me souhaiter, en qualité de Délégué du Saint-Siége dans la Puissance du Canada

"Les puissants de la terre ont, il est vrai, cessé de protéger ce Siége que le Christ avait donné pour centre à l'unité religieuse. L'un après l'autre, chaque gouvernement a abandonné la cause du Saint-Père, et ainsi laissé seul à combattre toute une armée d'ennemis acharnés contre les libertés de l'Eglise. Mais au milieu de toutes les douleurs qui ont assailli le cœur de Pie IX. Dieu lui a ménagé une source de consolation et de courage dans l'amour qu'il rencontre chez tous les catholiques de la terre. Dans l'histoire de l'Eglise, on ne trouve peut-être pas une époque où les fidèles ont été plus soumis aux Evêques, et les Evêques au Souverain Pontife, et on peut dire avec certitude que cette charité qui unit les cœurs de tous les catholiques, ne s'est jamais manifestee d'une manière plus éclatante que de nos jours.

"Dans ses paroles, dans ses actes, le Canada, si catholique, a prouvé que dans le dévouement au Saint Siége, il ne le cède à aucun pays du monde. Et certes, la magnifique démonstration de ce jour, prouve qu'au Canada, Pie IX compte au nombre de ses enfants les plus dévoués, les habitants de cette ville des Trois-Rivières.

"C'est avec un plaisir particulier que je salue dans votre ville, l'un des principaux établissements fondés par les Canadiens-Français; peuple dont le développement et les succès forment déjà une des pages les plus intéressantes de l'histoire de la civilisation moderne et donnent en même temps les plus belles espérances pour l'avenir! Semblables aux enfants d'Israël, en Egypte, les premiers colons Français pénétrèrent en petit nombre dans ce pays, se développèrent graduellement et devinrent un peuple nombreux. Mais, plus fortunés que les Juifs, ils purent goûter, dans le lieu même de leur exile, les bienfaits de la terre promise. Partout au sein de vos nombreuses villes et campagnes groupées autour de vos belles églises, sur les rives de votre majestueux fleuve et à l'ombre de vos Laurentides, vit une population laborieuse, paisible et heureuse, obéissant à des lois qu'elle s'est librement imposees et toujours loyale envers l'autorité Souveraine.

"Pour obtenir cet heureux résultat, que de difficultés à vaincre! que d'obstacles à renverser! que de dangers à eviter! mais à chaque page de l'histoire de vos ancêtres, je me surprends à admirer trois grandes qualités qui distinguent la race française; et, je suis porté à le croire, ces qualités, dans les décrets de la Providence, ont été la source de tous vos succès. La première, c'est votre esprit de foi: vous êtes un témoignage vivant des paroles du Prophète Royal: *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus.* Votre foi a été l'âme de votre nationalité; et de même que l'âme vivifie le corps qu'elle anime, ainsi votre religion a été la protectrice et l'animatrice de votre existence comme peuple. La vigueur de vos institutions sociales, c'est aussi votre religion qui vous l'a communiquée; et si aujourd'hui la Province de Québec est forte et puissante, cette force et cette puissance ont leur racine dans la religion catholique qu'elle professe.

"En second lieu vous devez vos succès à votre courage. En effet, il fallait un courage héroïque, pour surmonter les obstacles que la nature elle-même opposait aux efforts des premiers colons, pour lutter contre les rigueurs du climat, pour résister aux attaques des bêtes féroces et à la cruauté d'hommes plus féroces encore. Il fallait du courage pour conserver votre indépendance en face d'une nation puissante, et lutter avec tant de vigueur que même vos conquérants étaient fiers de vous proclamer leurs alliés. Il fallait du courage pour ne jamais désespérer du salut de votre patrie dans les jours d'infortune les plus amers. Il fallait du courage pour réclamer votre juste part dans l'administration publique, revendiquer vos droits et vous faire accorder ces libertés dont on avait voulu vous dépouiller contrairement à la juste interprétation de la loi.

"Tel fut votre courage, Messieurs, et vous pourrez toujours vous en glorifier, d'autant plus qu'à ces actes de courage vous avez toujours uni une grande prudence.

"Depuis que je suis arrivé en ce pays, j'ai pu étudier avec plaisir l'histoire de Monseigneur Plessis, l'un des plus illustres parmi les illustres Prélats dont l'Eglise du Canada s'honore avec droit. En lui, j'ai rencontré le véritable type de cette prudence chrétienne qui a tant contribué à asseoir sur des bases durables votre colonie naissante. Avec cette modération qui le distinguait, il a pu déjouer les intrigues des ennemis de sa patrie, agrandir le cercle de ses amis; puis tirant profit de toutes les circonstances il a pu conjurer à temps les dangers dont elle était menacée. Sans céder quoique ce soit aux empiétements des adversaires de l'Eglise dont il était le pasteur, du peuple dont il était le père ou le Souverain dont il était toujours le loyal sujet, ce grand homme par sa sage modération, jeta profondément les bases de votre prospérité actuelle, et en même temps vous a enseigné quels sont les meilleures moyens de conserver et d'augmenter encore le bonheur dont vous jouissez.

"Je prie Dieu de ne jamais permettre que ces trois nobles qualités, gage de toute votre prospérité, s'éteignent en vous. Je prie Dieu de toujours conserver en vous cette union de cœur et d'esprit. Sans cette union, ces avantages que vos pères vous ont achetés au prix de tant de sacrifices, ne vous serviront en rien et disparaîtront.

"Quelque différents que soient les intérets des diverses provinces de la Puissance du Canada, quelques différents que soient les parties politiques que vous croyez pouvoir suivre dans les matières purement civiles, soyez toujours unis lorsqu'il s'agira de défendre les intérêts de l'Eglise et vos droits de citoyens catholiques. Mais tout en défendant vos droits propres, montrez-vous toujours les protecteurs des droits d'autrui; et ainsi vous continuerez d'être ce que vous avez proclamé tout à l'heure avec un legitime orgueil: un peuple uni, vivant en parfaite harmonie avec tous vos concitoyens, quelleque soit la nationalité à laquelle ils appartiennent, quellesque soient les croyances qu'ils professent."

A ce document si magnifique, nous en joindrons un autre non moins remarquable à un titre différent, c'est la réponse faite par Son Excellence Mgr. Conroy, à une adresse très-belle du clergé des Trois-Rivières par le G V, O. Caron:

Messieurs du Clergé,

"Je vous remercie bien cordialement pour l'adresse que vous venez de me présenter. Je vous remercie surtout au nom du Souverain Pontife, envers qui vous exprimez des sentiments, de respect, d'amour et de dévouement sans bornes.

"La Sainte Eglise Catholique est comme un grand arbre dont toutes les branches, si éloignees de la racine qu'elles paraissent, participent néanmoins à la sève vivifiante qui leur fait produire des feuilles, des fleurs et des fruits, je vois par votre adresse Messieurs, que votre plus ardent désir est de puiser aussi largement que possible à cette source de vie, afin de la répandre avec abondance sur les âmes que la divine Providence a confiées à votre sollicitude pastorales: *Hæc est via, ambulate in eâ* Vous avez là le vrai secret de la force qui vous fera surmonter tous les obstacles, et vous soutiendra vous-mêmes au milieu des difficultés sans nombre du ministère pastoral.

"Le grand et Immortel Pontife, dont j'ai l'honneur et le bonheur d'être le représentant dans cette Puissance, malgré mon indignité, accueillera sans doute avec joie cette nouvelle preuve de l'attachement du clergé de ce beau et catholique pays au Siége Apostolique, qui est le centre et comme le cœur de notre Sainte Religion.

"Vous pouvez compter, Messieurs, que vos paroles si pleines de foi et de pieté filiale, trouveront un écho dans son cœur paternel, et qu'en retour il fera descendre sur vous et sur toutes les âmes qui vous sont chères, cette bénédiction Apostolique, qui sera pour vous à la fois une récompense de votre fidélité, et un gage assuré de succès dans votre Ministère.

"St. Jean Chrysostôme, écrivant au Pape, Innocent I. au moment où la paix de son église de Constantinople était troublée par des ennemis puissants et dangereux, lui déclarait que "c'est dans le Siége Apostolique que "toutes les églises affligées trouvent "protection et sécurité, un port inaccessible à la fureur des flots, un "trésor inépuisable de bénédictions" Depuis que ces paroles ont eté écrites, plus de mille ans se sont écoulés, et chaque nouvelle année n'a fait que confirmer la vérité qu'elles expriment Comme Pierre vivait en son successeur Innocent, il vit aussi en Pie IX; et l'Eglise du Canada, comme autrefois celle de Constantinople, trouvera dans l'autorité du Pontife Romain le defenseur de ses droits. Le fondateur de ses paix, et la source inépuisable de ces grâces spéciales dont il plait à Jésus-Christ d'orner les églises qui sont les plus chères à son cœur.

"Vous avez bien voulu, dans votre adresse, penser à l'Irlande, ma patrie. Je vous remercie de la bienveillance qui vous a inspiré cette allusion. Comme premier Evêque de l'Irlande qui ait visité votre pays, je crois remplir un devoir sacré en remerciant ici publiquement au nom de ma patrie, le clergé et la population catholique de la Province de Québec, de la charité héroïque qu'ils ont exercée envers les pauvres pestiférés de 1847, dont les tombeaux ont fait de la Grosse-Isle un des plus touchants monuments de votre beau fleuve.

"Vous leur avez offert dans votre jeune pays un refuge qu'on leur refusait dans leur terre natale; et lorsque la maladie les eut frappés

sur le seuil même de leur nouvelle patrie que vous leur prépariez, que la terreur et la mort les eurent soudainement abattus, loin de les abandonner, vous avez accueillis avec une charité ineffable ces victimes de malheur. Les premiers parmi le clergé se dévouèrent courageusement à la mort pour voler au secours de ces infortunés, pour les arracher, lorsque cela était possible, à la mort, et lorsque la mort était inévitable, pour les préparer à rencontrer leur Juge Eternel.

"Vous avez recueillis sur le sein de leurs mères inanimées, les petits orphelins Irlandais, vous les avez reçus dans vos demeures; et loin de les considérer comme des étrangers, vous en avez fait les objets de votre tendresse paternelle. Ils seront toujours comme des anneaux qui lieront le cœur reconnaissant de l'Irlande au cœur aimant du Canada; et dans toute l'effusion de mon cœur, je prie qu'ils fassent descendre sur votre pays, les plus abondantes bénédictions du ciel."

Le *Journal* fait suivre les paroles émues de l'illustre représentant de Sa Sainteté de la remarque suivante:

"Le clergé fut profondement "affecte par cette émouvante réponse. Très sensible aux paroles de "bienveillance que lui adressait "Son Excellence sur sa Foi et son "ministère évangélique, il le fut "davantage encore sur ce qui tou- "chait à sa charité. Le clergé du "diocèse des Trois Rivières, comme "du reste le clergé de toute la pro- "vince de Québec, a été très zélé en "effet à secourir les irlandais dans "l'épidémie de 1847. Mgr. Conroy "a la mémoire du cœur. Il a voulu "payer la dette de ses compatriotes, "si c'en est une, et il l'a fait magni- "fiquement. Rien ne sera plus agré- "able, non seulement au diocèse des "Trois Rivières mais au pays tout "entier auquel Son Excellence s'a- "dresse, dans cette allusion si géné- "reuse, si noble et si délicate."

Après avoir passé la journée à visiter les institutions catholiques de la ville diocésaine, Mgr. d'Ardagh partit le lendemain avec Mgr. Laflèche pour Nicolet. L'espace nous manque pour parler au long de la route triomphale du delégué de Pie IX à travers les si belles et si riches campagnes du catholique diocèse des Trois Rivières; nous n'aurions qu'à citer le *Journal* lui même dont le compte rendu est des mieux faits. La réception à Nicolet fut digne de la paroisse et du collège; répondant à l'adresse du maire, Son Excellence dit entr'autres choses:

"Mais consolez vous! tout nous dit que l'Eglise verra des jours meilleurs. Dieu entendra ses prières, et un jour ses droits lui seront rendus. Et ne pouvons-nous pas bien augurer de l'avenir quand nous voyons les conversions au catholicisme devenir de plus en plus nombreuses, quand nous voyons ces actes de générosité immense qui fait que, malgré ses malheurs, Pie IX peut distribuer les faveurs nécessaires pour que le bien de la religion continue à s'opérer au jour de deuil comme dans les heures de joie et de bonheur.

"Ne pouvons nous pas bien augurer de l'avenir, quand nous rencontrons au sein de tous les pays du monde ces Séminaires et ces Collèges qui répandent partout la sainte doctrine, et qui assure chaque jour à la religion de nouveaux défenseurs. Et ici, permettez moi de vous dire que vous devez être fiers du beau collège que possède Nicolet, collège qui a fourni au Sanctuaire tant de prêtres illustres, et à la Patrie tant de grands citoyens."

Nous terminons cette pâle analyse de fêtes magnifiques en reproduisant la fin du rapport de notre distingué confrère du *Journal*:

"Le Délegué Apostolique a paru enchanté de la piété et de l'union du clergé, de la foi du peuple, de l'attachement de tous à la personne du St. Père et de la soumission entière à son autorite. Il a été frappé de l'air franc, ouvert et joyeux de notre population dont les bonnes mœurs se reflètent jusque sur la figure. Il a compris qu'il était au milieu d'un peuple sincèrement et profondément chrétien, et ça été une consolation pour lui, une consolation qu'il fera partager au Père commun des fidèles.

"En effet, une population qui s'émeut et s'exalte spontanément comme l'a fait celle de la ville et du diocèse des Trois Rivières, à la vue du représentant du St. Siége, une population qui accourt de tous les points et qui vole sur les pas d'un Délégué Apostolique, une population qui lui témoigne en mille manières des plus vives son respect et son affection, est une population qui aime encore l'Eglise, le Pape et J. C. du fond de son cœur. Rien d'aussi grand n'a été fait dans cette ville, rien d'aussi beau n'a été vu dans les campagnes, parce que rien ici n'est aussi grand et même comparable au sentiment religieux. Cette vitalité catholique, nous la devons d'abord à la foi inebranlable de nos ancêtres, puis ensuite, il faut le dire, à la vigueur apostolique de notre saint Evêque dont la vigilance a su nous préserver, en ces jours mauvais, du virus morbide et dissolvant du libéralisme. Cette partie du pays, nous ne craignons pas de le dire, est la moins endommagée du fléau des mauvaises doctrines, et ceux qui sont atteints ne le sont pas encore profondément.

"Puisse l'heureuse visite du Délégue Apostolique éloigner de nous cette peste cruelle, la plus désastreuse de toutes!

"Mais si le Canada et en particulier le Diocèse des Trois-Rivières a paru au Delégue de Pie IX un pays chrétien, Son Excellence Elle-même a paru aux yeux de toute la population, un vrai Représentant de Sa Sainteté. Tous ont admiré la dignité et la grandeur dans laquelle il s'est montré en chaque circonstance publique. Chacun de ceux qui l'ont approché a goûté la bienveillance, la douceur, la bonté toute paternelle dont il fit preuve dans ses rapports particuliers. Grand et humble, ferme et doux, il a semblé une véritable image de Pie IX. Aussi le sentiment qu'il laisse dans les cœurs en s'éloignant est le regret de ne pouvoir le retenir plus longtemps, et son souvenir après le départ demeurent en bénédiction."

Son Excellence, Mgr. Conroy, est parti le même soir pour Montréal dont l'illustre Délégué fera sa résidence pendant quelque temps.

NOUVELLES LOCALES.

— Le blé se vend 65 cts. le minot.

— Les Menonites commencent à apporter du blé nouveau au marche.

— Les abonnés sont priés de payer leur abonnement aussitôt que possible.

— Le moulin à scie de MaCaulay et Jarvis a discontinué le travail de nuit.

— Un lot de 8131 robes de buffles s'est vendu à Montréal le 6 courant pour la somme de $31,000.

— Les marchands d'instruments d'agriculture vendent beaucoup de moulins à battre.

— Les canards sont en telle quantité que les chasseurs se chargent en quelques heures.

— Les machines à battre mues par la vapeur deviennent très à la mode.

— La liste des prix qui seront offerts à l'Exposition Provinciale a été publiée.

— Le transport du blé d'ici à Duluth est de 40 centins par cent livres ou 24 centins par minot.

— MM. les Ministres Pelletier et Mills sont partis lundi pour Gimli et seront de retour samedi.

— M. St. John, de réputation anti-catholique ici, vient d'être nommé Sheriff du Nord-Ouest.

— Dimanche après la messe la Soc. de Colonisation présentera une adresse à l'Hon. M. Pelletier à St. Boniface.

— La manufacture de laine de St. Boniface est en pleine opération et l'étoffe qu'on y fabrique est de bonne qualité.

— Chacun commence à prôner son légume phénoménal: qui son choux, qui son navet, qui sa patate, qui sa citrouille, etc.

— Un parti d'officiers de l'armée des Etats Unis en visite ici ont été dimanches soir les hôtes du Gouverneur Général à Silver-Heights.

— M. Sanderson de Selkirk annonce au monde pas trop étonné— qu'il a un chou mesurant cinq pieds et un pouce de circonférance.

— Un enfant de trois ans égaré dans les rues de Winnipeg, a été l'autre jour recueilli par la police et remis une heure après à ses parents inquiets.

— Dans le mois prochain la diligence entre Winnipeg et Fisher's Landing ne fera que trois voyages par semaine au lieu d'être quotidienne.

— Un nommé Charles Smith a été envoyé en prison pour subir son procès au prochaines assiés criminelles pour avoir volé une tente et une couverte au préjudice de J. Stanley.

— Chaque bateau nous amène un nouveau contingent de colons canadiens français, et on évalue à plus d'un millier le chiffre de ceux qui sont venus et restés dans la Province depuis le mois de mai.

— Des soumissions on été demandées par le Ministre des Travaux Publics pour peinturer les bureaux du gouvernement, et pour l'achat d'une certaine quantité de bois de chauffage.

— Il est question de la nomination de l'Hon. M. Cauchon au poste élevé de Lt. Gouverneur de Manitoba; cette nomination serait très-bien accueillie de la population en général de la Province.

— Le Gouverneur Général, Lord Dufferin, est revenu samedi de son voyage à Gimli, et parti lundi pour le Lac Manitoba. Il sera lundi prochain au Portage, et reviendra à Winnipeg, mardi ou mercredi. Son Excellence part le 29 pour Ottawa.

— Nous sommes heureux d'annoncer que le Dr. H. P. Gauthier ci devant de St. Paul, et qui a accompagné le Revd. P. Lacombe à son retour à Winnipeg, en est venu à la décision de se fixer au milieu de nous. En cédant aux nombreuses sollicitations des gens les mieux posés, le Dr. Gauthier a le droit de compter sur un encouragement qui lui sera sans doute généreusement accordé. Le Dr. Gauthier possède l'habileté et l'expérience nécessaires pour mériter la confiance publique dont il saura se rendre digne ici comme ailleurs. Son bureau est actuellement à l'Hotel du Canada à Winnipeg, où l'on pourra le consulter jusqu'à nouvel ordre.—Voir l'annonce.

VENTE DE TERRE PAR LE SHÉRIF.

Andrew G. B. Bannatyne et autres, Demandeurs,

vs.

Frederick Fulchet, Défendeur.

Par et en vertu d'un Writ de Fieri Facias émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Andrew G. B. Bannatyne, William J. Macauley et Edward W. Jarvis et la Banque des Marchands du Canada, et à moi addressé et livré j'ai saisi et pris en exécution, tous les droits, titres et intérêts du susdit Défendeur sur les lots suivants savoir:

Tout ce certain lot ou morçeau de terre et prémises sis et situés dans la paroisse de Andrew Sud dans le Comté de Lisgar connus et décrits comme suit:

Commençant sur la rive Ouest de la Rivière Rouge à la limite nord-est du lot possédé par William McKay et John Schultz de là à deux milles à l'ouest et de là à angle droit jusqu'au lot de Francis Gibon, de là quatre chaînes à l'est le long de la limite du lot du dit Francis Gibon suivant le courant de la dite Rivière deux milles jusqu'au point de départ de la contenance de soixante-quatre (64) acres plus ou moins et enregistré suivant l'arpentage de la Compagnie de la Baie d'Hudson comme le lot No. 119 et suivant l'arpentage du Gouvernement de la Puissance, le No. 19 dans la Paroisse de St. Andrew.

Ce lot est grevé d'un hypothèque de trois cents soixante piastres et intérêts—aussi tous ses droits, titres, et intérêts sur le lot No. 265 arpentage de la Puissance, sis et situé dans la Paroisse de St. Andrew, Comté de Lisgar, du coté Est de la Rivière Rouge; borné à l'ouest par la dite Rivière Rouge, au sud par les terres appartenant ou en la possession d'un nommé Kippling à l'ouest par la limite des deux milles et au nord par les terres appartenant ou en la possession de Henry Erasmuson le dit lot ayant six chaînes de front sur la dite Rivière Rouge et de la contenance de cent acres plus ou moins avec tous et chacun des droits y appartenant.

Tous ses droits, titres et intérêts sur le lot partie de No. 2 arpentage de la Puissance, dans la paroisse de St. Andrew, sis et situé dans St. Andrew sud, dans le Comté de Lisgar susdit, du côté est du Grand Chemin et plus particulièrement décrit comme suit: commençant à un point du côté est du grand chemin sur le lot No. 2 d'accord avec l'arpentage d'un nommé Vaughan à douze verges de distance de la limite entre les lots d'un nommé Whitway et d'un nommé Joseph Tait, de là à l'est 69 verges parallèllement à la dite limite et à une distance de douze verges de cette limite, de là au sud et à angle droit, (69) soixante et neuf verges jusqu'à la dite limite, de là à l'ouest et parallèllement à la dite limite (69) soixante et neuf verges jusqu'au grand chemin, au point de départ, de la contenance d'un acre anglais plus ou moins. Ce lot est sujet à un hypothèque de $2,500.

Les susdits lots seront exposés en vente à mon bureau dans la cité de Winnipeg, mercredi, le septième jour de novembre, A. D., 1877 à midi.

COLIN INKSTER, Shérif.

Per C. CONSTANTINE, Député Shérif.

D. M. Walker, Avocat des Demandeurs.

Bureau du Shérif, Winnipeg, 2 Août, 1877.



PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS, *Lieut. Gouverneur.*

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le quatrième jour du mois de Septembre et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le quatrième jour du mois de Septembre auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mardi le 6ième jour du mois Novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le quatrième jour de Septembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et-dix sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL, Secrétaire Provincial

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de A. F. Westfall, Failli.

Je John Balsillie, de Winnipeg, a été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de me faire parvenir leurs réclamations avant un mois.

JOHN BALSILLIE, Syndic officiel.

Fort Garry, 17 Août, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

William J. Macaulay, et Edward W. Jarvis, Demandeurs.

et

William Besant, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané dans cette cause.

JOHN BALSILLIE, Syndic officiel.

Fort Garry, 1er Sept., 1877.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés sujets dans notre Province de Manitoba.

SALUT:

ATTENDU que par et en vertu d'un Acte de la Législature de la Province de Manitoba, passé dans la quarantième année de Notre Règne intitulé: "Acte pour établir une Université Provinciale," il est décrété par la quarantième section d'icelui, que les dispositions du dit Acte deviendront en force aussitôt que le Lieutenant-Gouverneur en fixera le temps par proclamation.

Maintenant nous proclamons par les présentes et faisons savoir par cette Proclamation la nôtre, donnée sous le sceau et sceau de notre dit Lieutenant-Gouverneur, que l'acte ci-dessus cité est et sera en force de ce jour, du contenu des présentes nos loyaux sujets de la Province de Manitoba et tous autres qu'il appartiendra sont requis de prendre connaissance et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le cinquième jour d'Avril dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-sept, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL, Secrétaire Provincial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, Fort Garry, 2 Août, 1877.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'accepter la résignation de Richard Power, Ecuyer, comme Inspecteur des Licences pour la Province de Manitoba.

VENTE DE TERRE PAR LE SHÉRIF

John Milnes McDonell, Demandeur,

vs.

Roderick Campbell, Défendeur.

Par et en vertu d'un Writ de *Fieri Facias* émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de John Milnes MacDonnell et à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution tous les droits, titres et intérêts du susdit défendeur sur ce certain lot ou morceau de terre et prémises sis et situés dans la Paroisse de St. Andrew Nord, dans le Comté de Lisgar et Province de Manitoba, et comprenant le lot No. 130 dans la dite Paroisse, selon l'arpentage du Gouvernement de la Puissance.

Le tout sera exposé en vente à mon bureau dans la Cite de Winnipeg, Lundi, le 20ième jour d'Août A.D. 1877, a 2 heures P.M.

COLIN INKSTER, Shérif.

Par C. CONSTANTINE, Député Shérif.

Bureau du Shérif, Winnipeg, 16 Mai, 1877.